

Rapport annuel de la Commission chargée de l'examen de la gestion de la Municipalité de Nyon pour l'année 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Organisation de la Commission

Conformément à l'article 69 du Règlement du Conseil communal de la Ville de Nyon, la Commission de gestion que vous avez nommée s'est organisée de la manière suivante :

Mmes et MM. Abeya Inès (Rad), rédactrice du rapport et secrétariat
 Patrick Buchs (Vert) remplaçant Bischofberger Jean
 Colomb Jacky (Ind)
 Favre Suzanne (Rad)
 Grandjean Michel (PS)
 Pezzoli Olivier (Vert), Président
 Ruey Benjamin (Lib)
 Sardon Maria (PS)
 Saugy David (Lib)
 Thuillard Chantal (PS) (vice-présidente)
 Wenger René (Ind)
 Wuichet Nelly (POP)
 1 siège vacant (parti UDC)

Il est à noter que la composition de la Commission mentionnée au 1^{er} janvier dans le Rapport municipal est sa composition au 1^{er} janvier 2006 ! Ce genre de copier-coller n'est pas admissible. La Commission de gestion s'est réunie à 15 reprises. C'est une équipe, engagée et complémentaire qui a travaillé dans un climat positif, consensuel et constructif. Une séance a été tenue avec la Commission des finances (Cofin), le 2 juin. Les membres de la Commission de gestion (Coges) remercient les Municipaux et leurs collaborateurs de leur disponibilité et de leur collaboration.

Choix des sujets et visites traités par la CG

Les choix se sont faits sur quelques remarques et questions qui ont émergé au cours des deux séances préliminaires de la Coges.

Ont été donc retenus :

1. – Service de Police

Visite des locaux en cours de transformation, présentation et questions/réponses avec Mme la Municipale E.Ruey et MM. les Commissaires F.Seiler et J.P. Muther,

2. – Services Industriels

Visite du nouveau bâtiment, présentation et questions/réponses avec Mme la Municipale Freymond-Cantone et MM. les Chefs de Service Corminboeuf et Decurnex.

3. – Espaces Verts et culture – questions sur divers préavis

Questions/réponses avec Mme la Municipale M. Boss, et M. le Chef de Service H.Rubattel.

4. – Questions et réponses avec M. le Municipal et vice-président de la Municipalité C. Dupertuis sur les services suivants :

- **Administration Générale**
- **Bâtiments et domaines de plaine**
- **Travaux et environnement**
- **Urbanisme**
- **Collaborations intercommunales**

5. – Préavis bouclés en 2007

6. – Préavis ouverts

- Pour la première fois la Coges a fait une analyse des préavis encore ouverts. Réponses aux questions posées à la Municipalité par la Coges.

7. – Questions et commentaires sur le rapport de gestion 2007

Méthode de travail

- Pour chacun des thèmes choisis la Coges a élaboré des questions. Celles-ci ont été soumises, dans toute la mesure du possible, à nos interlocuteurs avant les rencontres. En conséquence, le rapport est le reflet de ces séances et présentera donc la matière sous la forme adoptée lors des séances, soit : questions / réponses. Si le Rapport de gestion 2007 a suscité des interrogations complémentaires, celles-ci ont été intégrées aux chapitres concernés. La page de référence, puis la question et la réponse, sont dans ce cas indiquées.
- Dans un deuxième temps, à la lecture du Rapport de gestion 2007, un certain nombre d'explications qui concernent les Services de l'administration non visités, ont été souhaitées. Elles ont été transmises aux Municipaux concernés. Les questions et réponses fournies font l'objet d'un chapitre.
- Finalement la Coges s'est penchée sur les préavis bouclés. Leur analyse fait également l'objet d'un chapitre de ce rapport.

1. SERVICE DE POLICE

La séance s'est tenue en présence de Madame la Municipale E.Ruey, M. le Commissaire F. Seiler, et M. le Commissaire J-P.Muther

Visite des locaux

Les locaux sont en plein chantier de transformation. Le challenge est que le service doit rester opérationnel 24h./24h. pendant les travaux. Par chance les locaux libérés par les SI permettent de faire de la place, autorisant des rocade de locaux au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La nouvelle configuration des locaux permet la confidentialité, que ce soit au niveau de la réception ou des locaux d'audition, de même qu'une meilleure disposition des cellules. L'espace supplémentaire permet également une meilleure organisation des bureaux, et des locaux plus agréables. L'escalier interne facilitera la circulation entre les deux étages.

Après la visite des locaux le Commissaire Seiler a répondu à nos questions en illustrant ses réponses par une présentation PowerPoint.

- Q:** - **Le fait d'avoir plusieurs numéros sur un même central téléphonique** (urgences, ligne principale du poste de police) pose-t-il des problèmes particuliers ? Le fait que la même personne doive répondre à la réception ainsi qu'au téléphone pose-t-il des problèmes particuliers ?,
- R** - Nyon ne reçoit plus directement les appels au 117 – Ils arrivent à la Police Cantonale qui les fait suivre en quelques secondes en appuyant sur une touche. L'appel est alors pris directement en charge par Nyon Avant ce changement, seule une petite partie des appels arrivait directement à Nyon, car tous les appels fait avec des portables partaient déjà à la Police Cantonale.
- Par rapport au double travail de réceptionniste et téléphoniste, cela ne posait pas de problèmes particuliers, à part certaines pointes, quand un visiteur arrivait alors qu'il était au téléphone. Après les transformations, la configuration de la réception offrira une meilleure isolation phonique et plus de confidentialité. La réception sera séparée de la centrale téléphonique.

- Q:** - **Quelles forces avez-vous à disposition pour les diverses tâches** (administration, agents de terrain, etc.)
- Les effectifs sont-ils suffisants ?
- R:** - 32 policiers, 2 aides de police, 3 secrétaires, 2 centralistes, qui couvrent du mardi au vendredi de 5h du matin à 20h., ce qui permet d'avoir les policiers sur le terrain pendant cette tranche horaire. A cela il faut ajouter un employé de signalisation.
- Il faut en enlever 4 qui forment l'état major (le commissaire, son adjoint, le resp. police secours et le responsable administratif) et qui se relayent chaque semaine pour prendre une permanence de 8h00 du lundi matin au lundi suivant, jusqu'à 8h00 également pendant laquelle ils sont atteignables 24h./24h.
 - Cela fait 26 policiers à Police secours, ce qui n'est pas de trop vu qu'il faut tenir compte du fait qu'il faille 10 policiers pour assurer la présence d'une patrouille de police à 2 policiers 24h./24h. 7/7. tout en tenant compte de la formation continue, des vacances, des h. supplémentaires reprises, absences maladies ou accidents. Dans les périodes plus critiques on arrive à mettre un maximum de 4 policiers sur le terrain. A ceci il faut ajouter la travailleuse de proximité qui a permis de faire du travail en profondeur avec certains jeunes qui causent problèmes.
 - En 2007, 5 policiers ont quitté le service, essentiellement pour la gendarmerie, où ils ont de meilleures conditions (congés, semaine de vacances supplémentaire, compensation du travail de nuit et avantages sociaux) et des promotions automatiques selon le nombre d'années de service, alors qu'à Nyon les promotions sont au mérite. Cela fait qu'il est aussi difficile de trouver de nouvelles recrues. Il manque env. 100 policiers dans le canton de Vaud. Depuis 2002, mis à part 15 jours, l'effectif n'a jamais été au complet. Cependant Nyon a eu la chance de trouver des candidats pour repourvoir les 5 postes, provenant essentiellement de la police ferroviaire. Un site internet www.acmpm.ch fait la promotion du métier.
 - Un des soucis sera de fidéliser les collaborateurs afin d'éviter qu'ils ne partent pour de meilleurs horizons.
 - La motion Aubert du Grand Conseil propose un statut unique pour les policiers communaux et cantonaux.
- Q** - **Comment se répartit la charge de travail** (% d'activité, répartition des tâches)
- R** - Tâches administratives 60% (plaintes pénales, rapports, etc.), terrain 40%
- Q** - **Où en sont les collaborations avec les communes environnantes ?**
- R** - Concernant la collaboration avec Prangins, il y a un policier déjà dans l'effectif de Nyon payé par Prangins. Pour les effectifs, Prangins est inclus dans Nyon.
- Il n'y a plus de collaboration avec la police de Gland depuis que la commune de Gland a (ou va) signer un contrat de prestation avec le Canton. Il n'auront donc plus de police de proximité.
- Q** - **Quelles sont les impressions et commentaires du commissaire sortant et du nouveau commissaire ?**
- R** - M. Muther affiche un sentiment de satisfaction au bout de 30 ans de service, dont 11 à Nyon en tant que commissaire. Il remercie les autorités législatives et exécutives des moyens mis à la disposition de la police. Il est heureux que les travaux de transformation du poste se concrétisent et que le préavis Policom ait été récemment voté. Il relève également qu'à son arrivée le poste n'était pas encore informatisé et le journal de bord consistait en un cahier où chacun consignait les événements à la main. Avec tous les grands progrès, le commissariat est devenu un outil performant. M. Muther est content que M. Philippe Seiler reprenne le flambeau. Il part heureux et satisfait à la retraite.

- M. Seiler a fait 4 ans à Police secours à Lausanne, puis 10 ans à la Brigade jeunesse ce qui lui a permis d'être sensibilisé aux problèmes des jeunes. Il trouve que dans l'ensemble, notre jeunesse va bien, ce sont moins de 10% des jeunes qui posent problème, qui accaparent 85% de l'énergie de la police. Il a beaucoup appris au cours des 6 ans passés aux côtés de M. Muther et souhaite continuer dans la même lignée.
- Q - Où en est la brigade à vélo ?**
- R -** Plus de la moitié des agents sortent à vélo – selon les disponibilités ou les tâches planifiées.
- Q - Y a-t-il des programmes d'entraînement physiques ? Lesquels ?**
- R -** Il y a une formation continue en self-défense – le reste est laissé au bon vouloir de chacun. A l'examen d'admission, le sport et le français sont éliminatoires.
- Q - Quelle charge de travail engendre la surveillance (caméras/appels) du parking Perdtemps ?**
- R -**
- Pour Perdtemps env. 800h./année pour un coût de Fr.40'000 .
 - C'est une personne administrative qui s'en occupe – L'entretien des caisses, les problèmes techniques, horodateurs etc. est fait par les aides de police – Pour la surveillance et le relevé des caisses du parking de la Duche, il y a un contrat de prestation. La commune encaisse env. 24-25'000 CHF/an.
 - Certains parkings privés (hôpital, Levratte) sont contrôlés par des agents de sécurité mandatés par la régie ou par un établissement privé.
- Q - Quelle est la stratégie pour les panneaux de signalisation ?**
- R -**
- Beaucoup de panneaux ont été supprimés ces dernières années. Le concept de signalisation des hôtels a été vu avec les hôteliers. La signalisation des musées avec l'Office du Tourisme – les autres concepts sur décision de la Commission de la circulation.
 - Il a aussi été nécessaire de s'adapter aux nouvelles bases légales.
- Q - Quelle est la situation actuelle du trafic de stupéfiants à Nyon**
- R -**
- La ville n'est pas épargnée par la vente et la consommation
 - Il y a eu des enquêtes cantonales, nationales et même internationales
 - La Police est attentive aux mineurs qui fument des joints et effectue des contrôles dans les endroits où l'on fume
 - Les contrôles des drogues dures sont par contre de l'ordre du judiciaire
 - Le service reste attentif et cherche à anticiper et éduquer plutôt qu'à sanctionner.
- Q - Quelles sont les implications de la Police avec l'Euro2008 ?**
- R -**
- La préparation de l'Euro représente déjà beaucoup de travail à l'heure actuelle.
 - Pendant le mois de juin il n'y aura aucun congé pour les policiers. Ils seront mis à forte contribution et feront de nombreuses heures supplémentaires qui seront en partie compensées par des congés (30%) mais surtout rémunérées (70% - Fr. 70'000 - v. préavis n° 59).

2. SERVICES INDUSTRIELS

La séance s'est tenue en présence de Madame la Municipale Freymond-Cantone et des Chefs de Services MM. Corminboeuf et Decurnex.

Visite des nouveaux locaux des SI à Champ-Colin

Ainsi que le CC l'avait décidé, ce bâtiment a été conçu selon le standard « MINERGIE ». De ce fait, un certain nombre de subventions fédérales et cantonales ont été octroyées pour la réalisation de ce complexe. Citons, entre autres, panneaux solaires, pompe à chaleur, ventilation en circuit fermé, détecteurs infrarouges contrôlant l'usage de la lumière (de type indirect, en auxiliaire à la lumière naturelle), etc.

Le bâtiment est divisé en deux secteurs : l'un administratif et l'autre relatif à l'exécution des tâches dévolues aux SI. Les locaux administratifs occupent la tour de quatre étages, tandis que les ateliers, magasins, parc à véhicules, et locaux techniques occupent une grande halle découpée.

Le **rez-de-chaussée** comprend des salles de réunion, un guichet (encore à pourvoir dans les limites du crédit de réalisation préalablement voté) destiné à l'accueil et à l'information aux usagers et clients.

Le local le plus intéressant demeure « **la salle de commande** » située auparavant à la Place du Château 10 et qui était composé d'un système électronique désuet, devenu peu efficace face aux besoins du service. Le nouveau système, élaboré par la firme « Siemens » a permis de récupérer l'ensemble des données collectées jusqu'alors pour les implémenter dans le nouveau système entièrement informatisé. A partir de cette salle, utilisée seulement en cas de problèmes (p.ex. : panne, canalisation rompue, situation critique), toutes les informations sont distribuées aux différents corps de métiers concernés. L'utilité de ce nouveau programme réside dans sa capacité à fournir une quantité incroyable d'informations statistiques en temps réel, ce qui en fait un outil incomparable pour la gestion et la prévision.

Dans le cas de problèmes, l'urgence est définie comme suit : une alarme s'affiche d'abord au poste de police qui prend contact avec le piquet de permanence (on appelle cela : alarme « 1^{er} échelon »), qui seul est habilité à accéder à ce local sécurisé, puis, depuis ce « QG », pilote les tâches nécessaires au rétablissement d'une situation normale. Lorsqu'une deuxième alarme se fait entendre ou que la gravité des faits dépasse une simple panne, on passe à ce qu'on appelle une alarme « 2^{ème} échelon » (par ex. : rupture d'approvisionnement en gaz pour une zone en plein hiver, ruptures de plusieurs canalisations, etc.).

Au-sujet des **canalisations**, nous avons appris qu'il existe deux types de pertes : celles de charge (impossible à éviter) et les fuites proprement dites, qui sont de trois genres. Premièrement celles qui concernent le domaine public (problèmes faciles à gérer puisque il est simple de se procurer les informations nécessaires à sa résolution) ; deuxièmement, les fuites en rapport avec des branchements internes (p. ex. dans des immeubles ; elles sont relativement aisées à circonscrire, bien que leur réparation dépend de nombreux facteurs, cependant, en règle générale, il y a peu de surprises car les régies possèdent des plans techniques actualisés) ; finalement il reste les fuites chez des particuliers, les plus difficiles à réparer, puisque souvent souterraines, en relation avec des canalisations non ou mal documentées, et de surcroît plus malaisées à découvrir.

Après la visite de ce local très particulier, une discussion au sujet de **l'eau**, de sa qualité et des capacités hydriques de la commune s'en est suivie. Premièrement, il s'avère que les contrôles de qualité de **l'eau potable** distribuée à travers le réseau public est plus fréquent et plus strict que celui du contrôle des eaux minérales, ce qui revient à dire que l'eau distribuée par les SI est peut-être meilleure que celle achetée en commerce.

Les réserves d'eau, quant à elles, sont en diminution régulière. En effet, la source d'eau exploitée par la ville est devenue insuffisante pour les besoins de la collectivité et seule la station de pompage du lac permet de combler le manque grandissant d'eau. Cette situation est due à plusieurs facteurs. Il faut mentionner d'abord le poids démographique, qui s'alourdit d'année en année, et qui ne paraît pas devoir se stabiliser ; les besoins agro-industriels, qui bien qu'en diminution, restent toujours une charge importante et enfin la consommation récréative privée

(piscine, gazon, etc.). A ces causes endogènes, il faut ajouter un facteur exogène essentiel, le changement climatique. Qu'on le veuille ou pas, il pleut statistiquement moins qu'il y a dix, vingt ou cinquante ans. La température moyenne augmente sensiblement depuis près de quinze ans, accroissant de façon pernicieuse le besoin de l'arrosage des cultures vivrières, encore nombreuses dans notre région.

En ce qui concerne la distribution des deux autres ressources dont les SI ont la charge, mentionnons encore que **le gaz** consommé à Nyon provient de Russie via Gaznat, membre d'un cartel de l'énergie regroupant en Suisse trois autres entreprises : Rubagaz, EON et GDF. **L'électricité**, pour sa part, provient de plusieurs sources, mais essentiellement aujourd'hui, des SI genevois, avec qui nos services entretiennent des relations privilégiées.

Au-sujet des **locaux techniques et dévolus au stockage**, la valeur moyenne des biens entreposés se monte à plus d'un million et demi de francs (pour un total de presque cinq mille articles). La halle servant à cela est partiellement chauffée au gaz lorsque la température est trop basse pour permettre des conditions de travail acceptables, mais aussi pour que les biens entreposés ne souffrent pas du froid.

A l'instar des locaux aménagés dans la halle, qui ont été conçus pour effectuer du travail spécialisé, **les salles de travail du bâtiment administratif** ont bénéficié de la même disposition d'esprit et s'avèrent toutes très agréables et fonctionnelles (sauf une pièce qui pose quelques problèmes de climatisation en été, mais qui est en passe d'être modifiée, encore sur les ressources financières restantes). Une partie d'entre elles sert de réception clientèle (jusqu'à l'aménagement d'une véritable réception dans le hall d'entrée), car nombreux sont les cas où des usagers viennent demander des informations aussi diverses que des précisions sur une facture ou un conseil au-sujet du choix de l'abonnement au télé-réseau.

C'est également dans cet espace de bureaux que s'est installé le **SIT**, à savoir le **Service d'indexation et d'archives des plans** des SI (qui seront ainsi bientôt tous disponibles sur support informatique ce qui devrait se traduire par un gain de temps très important dans le traitement des dossiers).

Relevons encore que la **moyenne d'âge des collaborateurs** du service est d'un peu moins de trente ans, ce qui s'avère être en-dessous de la moyenne des autres services communaux et qui s'explique, en partie, par la présence d'une équipe de jeunes monteurs électriciens, participant pleinement au dynamisme de ce service.

Finalement, la commission se réjouit d'apprendre qu'une **journée portes ouvertes** sera organisée encore cette année pour présenter au public ce bâtiment à l'architecture ambitieuse et bien entendu tous les services dont se chargent les SI nyonnais.

3. SERVICE DES ESPACES VERTS ET CULTURE

La séance s'est tenue en présence de Madame la Municipale M. Boss et M. le Chef de Service H. Rubattel. Le but de la séance était essentiellement de répondre à nos interrogations sur quelques préavis, dont :

- **le préavis n° 56** – (Demande de crédits supplémentaires de Fr.396'000.- pour la réalisation du parking de la Duche) qui fait l'objet d'un rapport séparé
- **les préavis n° 131** (Crédit d'étude pour la réalisation du centre funéraire) et **154** (Fête de réouverture château). Voir les réponses au sujet de ces deux préavis dans le chapitre « Préavis bouclés » ci-dessous.

4. Questions et réponses avec M. LE MUNICIPAL C. DUPERTUIS

Service de l'administration générale

Les chiffres entre [crochets] se réfèrent aux pages du Rapport de Gestion 2007

Q : Concernant l'administration générale, nous sommes étonnés de constater que la démission du Syndic ne soit pas mentionnée dans les points forts de 2007. [23]

R : Il n'y a pas grand chose à dire à ce sujet pour 2007 puisque jusqu'à la fin de l'année c'était M. Poitry qui était syndic et gérait l'administration générale.

Q : La commission trouve cela étonnant. Cela aurait au moins pu être mentionné dans les « perspectives 2008 » du rapport gestion 2007.

R : C'est arrivé en toute fin d'année – M. Poitry était syndic jusqu'au 31.12.07. La Municipalité trouve plus adéquat d'en parler dans le rapport 2008

Q : Concernant le MIPIM (Marché international de l'immobilier d'entreprise), nous trouvons dommage qu'il n'y ait pas plus de communication sur ce genre de démarche [26]

R : Le Conseil Régional a voulu participer à cette démarche. Pour nous cela a été un test pour voir ce que cela nous apportait. Le résultat n'a pas été très concluant par rapport à l'effort consenti, mis à part quelques contacts qui peuvent à terme être utiles dans cadre de partenariat public-privé. Il a été décidé de ne pas y aller en 2008 car le jeu ne valait pas vraiment la chandelle.

Q : Nous trouvons dommage d'avoir reçu le rapport de gestion si tard. Les années précédentes nous en recevions des morceaux par mail avant la sortie du rapport complet, ce qui nous laissait plus de temps pour l'analyser.

R : Je ferai demande pour que l'an prochain ça se passe comme les années précédentes. J'ai moi-même été étonné de ne pas en recevoir des parties au fur et à mesure de leur élaboration.

Q : Comment fonctionne le Service de l'Administration Générale ?

R : C'est un service qui fonctionne bien, avec des personnes compétentes, mais qui a énormément de travail. En plus des tâches courantes, ce service est très sollicité pour l'organisation de certains événements comme p.ex. l'Euro2008. De plus, actuellement il fonctionne avec un effectif réduit vu qu'une personne est actuellement en congé de maladie prolongé.

Bâtiments et domaines de plaine

Q : Il nous semble qu'il y ait un manque de moyens dans ce service, autant en personnel que financier. On se demande sur le long terme si les mandats seront toujours remplis à satisfaction - À quel point cela péjore-t-il ce service dans le long terme ?

R : Le service des bâtiments a effectivement des problèmes en dotation de personnel. Ce qui fait qu'ils donnent un peu plus de mandats à l'extérieur pour décharger ce service. La Municipalité est consciente de ce problème, et a prévu d'auditionner tous les services avec chaque municipal concerné pour faire un état des besoins en mai 2008.

Q : Concernant le parc immobilier de la commune, plutôt que toujours devoir voter des crédits d'urgence pour faire des réparations, ne devrait-on pas faire de provisions pour rénover les bâtiments

R : Il n'y a actuellement pas de fond de rénovation pour les bâtiments. Cela se fait dans le privé. Dans le secteur public, il s'agit en fait d'écritures comptables, vu qu'il n'est pas logique d'avoir de l'argent qui dort sur un compte, alors que l'on doit emprunter ailleurs. Cette question concerne cependant les finances. Il n'est pas certain que cela soit la cause du manque de planification pour les travaux de maintenance préventive des bâtiments.

Travaux et environnement

Q : Où en sont les projets concernant la déchetterie ?

R : Bien que trop petite, notre déchetterie est conforme à la loi.

Le projet avance, mais il faudra passer par un plan d'affectation à l'Asse, ce qui présente quelques difficultés au niveau du Canton et du SDAN. Une éventuelle extension pourrait être validée d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, un plan d'affectation est en route, et devrait également être validé d'ici la fin 2008. La nouvelle déchetterie sera probablement intercommunale (avec Trélex). S'il n'y a pas de problèmes majeurs, elle pourrait être en fonction d'ici fin 2009 ou début 2010.

Q : Qu'en est-il de la taxe poubelle ?

R : Le canton a délégué aux communes le choix de cette taxe. Trois possibilités existent : au sac, au poids ou au ménage. Le service a fait un travail pour mettre en avant les avantages et inconvénients de chaque possibilité. On arrive à bout touchant et ça va prochainement passer en Municipalité.

On a dû attendre jusqu'en janvier 2007 que le règlement d'application de la loi fédérale soit sorti par le Canton. On ne voulait pas prendre une direction si le Canton en prenait une autre. Concernant les éco-points une minorité de gens se comportent de manière inacceptable, ne veulent pas trier et insultent même le responsable.

Q : Qu'en est-il du terrain de la démolition Lude ?

R : Le canton avait retiré la concession à M.Lude mais ce dernier a fait recours devant la CDAP – en juillet 2007 une séance a eu lieu sur place. Le recours ayant un effet suspensif, nous devons maintenant attendre que la cour se prononce sur l'éventuel retrait de la concession. La Commune a mandaté un expert pour faire un rapport au fur et à mesure des événements. On ignore le niveau de pollution du terrain. S'il était vendu, une expertise serait faite et soit l'acheteur, soit le vendeur devraient le dépolluer. Le Canton doit mettre à disposition un endroit pour déposer les carcasses de voitures. Au cas où la concession serait retirée, le Canton devrait mettre un autre endroit à disposition.

Q : Qu'est-il advenu des anciens camions-poubelles remplacés cet hiver ? Rien n'est mentionné dans le rapport de gestion alors que les questions sur une "seconde" vie deviennent récurrentes au CC.

R : Les 2 nouveaux camions ont été livrés début février – les anciens ont été repris par les fournisseurs et seront revendus dans les pays de l'Est.

Urbanisme

Commentaire de la commission ;

La Coges est déçue qu'il n'y ait pas plus d'informations sur ce dicastère dans le rapport de gestion, tout en étant consciente des moyens réduits de ce service l'an dernier.

R : L'année passée, il n'y avait pas de chef de service depuis le 10 janvier. Le rapport de gestion a été fait avec la responsable du secrétariat.

Il est cependant à noter que par exemple le rapport de gestion 2001 ne fournissait pas d'avantage d'informations, sans que cela ne suscite d'interrogations de la Coges.

Maintenant que nous avons un bon chef de service en la personne de M. Silvain, le rapport 2008 sera certainement beaucoup plus fouillé.

Q : Concernant la stratégie de communication du SDAN (cf p. 165 du rapport) quel est l'utilité de faire appel à une agence de communication ?

R : C'était nécessaire de mettre en place une stratégie de communication afin qu'elle soit la même dans les 8 communes qui en font partie.

Q : Concernant les dossiers mis à l'enquête publique, quel est le suivi sur le terrain ?

R : C'est la police des constructions qui va sur le terrain faire des pointages.

Q. Dans le domaine de l'énergie, avons-nous des spécialistes ?

R : Pas pour le moment mais nous faisons des appels d'offres à des bureaux spécialisés pour des mandats.

Q : Concernant les deux commissions consultative d'architecture et d'urbanisme, n'aurait-on pas meilleur temps de n'en avoir qu'une ?

R : Non, car dans la commission restreinte on ne parle que d'architecture ou d'implantations. Ce n'est pas utile d'y avoir 12 ou 15 personnes.

La commission élargie s'est réunie une fois l'an passé. Cela a été l'occasion de présenter les projets de développement de la ville. La commission restreinte s'est réunie 12 fois. Les dossiers insignifiants ne passent pas par cette commission.

Q : Il serait bien que le plan directeur général soit régulièrement présenté au Conseil communal.

R : Il a été présenté deux fois juste avant 2000, et il n'a pas changé depuis. Il a été validé en 2004. Le présenter chaque année est difficile. Une réflexion est en cours sur la façon de pouvoir vulgariser une partie de ce plan. Un mandat a été donné mais les premiers résultats ont été peu concluants. Le projet de vulgarisation est cependant en cours, afin de pouvoir présenter une simplification de ces lignes directrices au Conseil communal.

Q : Le rapport de gestion ne mentionne pas d'informations sur le Plan d'aménagement des Rives du Lac.

R : Vu le volume de travail et le manque de ressources l'année passé ce dossier est resté en souffrance au Service de l'urbanisme. La discussion reprend actuellement avec la Commission cantonale des rives du lac. Cette dernière a récemment mentionné que Nyon était assez exemplaire pour l'entretien de ses rives

Q : Quid du plan de quartier Martinet ?

R : Un addenda est toujours en travail – cet addenda doit rattacher la partie qui était sur le PQ Gare au Martinet. Pour le moment, rien de nouveau – les choses sont en stand by. La problématique du permis de construire de la petite ceinture est devant la CDAP. Et en une année il n'y a pour l'instant eu qu'une séance.

Q : Concernant le PQ Morâche : il y a eu complément d'enquête ?

R : Il reste encore une opposition qui va être traitée sous peu.

Q : Ne serait-il pas utile d'avoir une personne chargée de la communication à plein temps ?

R : Le Service de l'administration générale (greffe) se charge relativement bien de la communication. Cette tâche fait également partie du cahier de charge du futur remplaçant de M. Rosé.

Ce Service est également chargé d'éditer le tous-ménages d'informations communales. Ce document a plus d'impact que les informations publiées précédemment dans La Côte.

Q : Pourquoi les comptes de la société TRN n'apparaissent-ils pas dans les comptes de la Commune ?

R : C'est une SA, donc ses comptes ne font pas partie des comptes de la commune. Seulement s'il y a des dividendes versés, ce qui n'a pas été le cas ces deux dernières années. Les comptes TRN 2007 n'ont pas encore été approuvés par l'AG. Si cette dernière décidait d'un dividende, il apparaîtrait dans les comptes 2008. La Commune en est cependant le seul actionnaire. C'est le conseil d'administration qui fait des propositions à l'assemblée générale qui approuve les comptes et décide d'un éventuel dividende. La SAPAN et la SADEC sont dans une situation similaire, si ce n'est que ces deux sociétés n'ont quasiment pas de bénéfice, sauf pour la SAPAN qui a fait Fr. 12'000 de bénéfice l'an passé. Cependant, seuls les éventuels dividendes apparaissent dans les comptes communaux.

Collaborations intercommunales

Q : On a peu d'informations sur les collaborations intercommunales dans le rapport de gestion

R : Il y a des précisions sur ces collaborations par le biais du Service de l'urbanisme où sont mentionnés le SDAN, le schéma directeur, le schéma de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise.

Un certain nombre de ces collaborations fonctionnent bien, alors que d'autres sont décevantes (p.ex. STEP – non participation de la Terre Sainte qui a préféré construire la sienne).

Bien que nous ne soyons pas (encore) dans le Conseil Régional, il y a de bonnes perspectives. Il y a encore quelques problématiques de statuts à régler. Nyon participe cependant déjà à divers Comités de Pilotages : schéma directeur, schéma de l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise, Nyon Région Tourisme, Commissions régionales du sport. Nous avons également une bonne collaboration concernant l'ARI avec nos 2 voisins.

Q : Avez-vous des infos supplémentaires sur les dysfonctionnements du préavis n°56 (Duche) ?

R : Différents problèmes. D'une part le préavis du Service de l'urbanisme datant de 1998 a été clôturé en 2004 alors qu'il restait montant qui devait couvrir une partie des frais d'étude. Quand les crédits ont été prévus, personne ne pouvait imaginer que la terre des petits jardins serait polluée. Les analyses ont dû être faites à cause des règlements cantonaux. Cette pollution provient essentiellement des produits phytosanitaires utilisés trop généreusement par les jardiniers amateurs. De plus, une facture concernant l'étude parallèle est arrivée tardivement.

5. PREAVIS BOUCLES

Ci-dessous les réponses qui nous ont été transmises par les différents services :

Préavis 131 (Crédit d'étude pour la réalisation du centre funéraire)

Q : Pourquoi la facture 5793 de Bernard Schenk a-t-elle été transférée du compte 441-5030-189-9148 (Bâtiments) sur le compte 440-3185-00 (Espaces Verts)?

R : Lors de la construction du centre funéraire, le jardin du souvenir a dû être déplacé. Comme il est prévu de restructurer le cimetière prochainement, on a profité du fait que des relevés devaient être faits par le bureau Schenk. La facture pour l'étude du déplacement du jardin du souvenir a été transmise aux architectes du centre funéraire. Ces derniers l'ont envoyée au Service des Bâtiments.

Cette facture ne concernant pas les 44 communes qui financent le centre funéraire, elle a été transférée sur le compte espaces verts.

Q : Pourquoi la facture de BGS compost a-t-elle été transférée entre le compte du crédit d'étude et le compte du crédit de construction ?

R : Cette facture a été mal aiguillée : des arbres avaient été coupés par les jardiniers et ces Fr. 968.50 sont les frais d'évacuation du bois. Ils ont été mis sur le crédit d'étude alors qu'ils devaient passer sur le crédit de construction.

Préavis n° 154 (Fête réouverture du château)

Q : Pourquoi l'écriture de Fr. 30'809.95 a-t-elle été annulée le 4 juin 07 ?

R : Le résultat de la recherche de fonds (CHF 30'809.95) a été versé par l'association Château 2006 sur le compte 154.5090.068.9148, qui est un compte de charges. Comme ce montant représente des recettes, il a été transféré le 04.06.07 sur le compte de recettes no 154.6190.068.9148. Il ne figure ni dans le budget, ni dans les comptes car il s'agit d'un compte d'investissement.

Q : Les produits de 25'280.50 sont enlevés en 2006 donnant un solde reporté de Fr. 209'051.80 au lieu de Fr. 234'682.30.

Les produits sont transférés le 4 juin 07 sur le compte 154-6190-068-9148.

Que représente ce compte ? (pas trouvé dans Comptes ou Budget).

Quel est l'historique de la comptabilisation des produits ?

R : Ces CHF 25'280.50 représentent les recettes diverses, à savoir essentiellement le produit des bars de la fête. Ils ont été transférés sur un compte de recettes de la même façon que le produit du sponsoring (cf explication question précédente)

Q : Dans les dépenses comptabilisées au 30 mai 07, les charges étaient de 234'308.55 CHF, y compris les 25'280.50 CHF. Les produits étaient de 56'180.50 CHF, y compris les 25'280.50CHF.

Pourquoi apparaissent-ils à la fois dans les dépenses et les recettes ?

R : Ce montant figure en négatif dans les charges (départ du transfert) et en positif dans les recettes (arrivée du transfert).

Q : A quoi correspond la rubrique « sponsoring et produits divers » ?

R : Le préavis prévoyait CHF 60'000.- de sponsoring et CHF 18'000.- de recettes diverses (produit des bars).

Le sponsoring a été moins élevé que prévu puisqu'il représente un montant de CHF 30'900.-. Par contre, les recettes diverses ont été meilleures : CHF 25'280.50

Q : A quoi correspond la fiche intitulée « dépenses comptabilisées jusqu'au 30 mai 07 » ?

R : CHF 250'000.00 = montant du crédit
CHF 234'308.55 = investissement brut
CHF 15'691.45 = montant non dépensé
CHF 78'000.00 = recettes prévues au préavis
CHF 56'180.50 = recettes réelles

Q : Il serait utile de mettre le taux de change pour les factures en devises étrangères.

R : A l'avenir, le Service des Finances indiquera le taux de change pour les factures en devises étrangères

Commentaire de la commission

La Commission regrette vivement que les réponses à ses demandes sur les préavis bouclés soient souvent lacunaires. Toute la lumière n'a pas pu être faite sur certains points soulevés.

6. PREAVIS OUVERTS

La Coges s'est demandée pourquoi certains préavis restaient ouverts depuis de nombreuses années alors que les sujets dont ils traitaient sont terminés et pourquoi d'autres préavis tardent à démarrer ?

Ci-dessous les réponses des services concernés :

Service des bâtiments

Q : Préavis n° 153 du 2.8.05 (Travaux de démolition des bâtiments à la Promenade du Jura ?

R : Réponse : voir p.37 du rapport municipal.

Q : Préavis n° 97 du 18.12.2000 (Maison de Bourgogne) : les Fr. 800'000 votés par ce préavis n'ont pas été utilisés.

R : La Municipalité a décidé dans sa séance du 28 janvier 2008 de lancer le projet de rénovation et d'agrandissement de l'immeuble de Bourgogne. Le projet sera réalisé en deux étapes. La première comprend l'assainissement de la production de chaleur et de l'enveloppe extérieure du bâtiment, la mise en conformité de la partie EMS (y compris la réalisation d'une extension conformément au PQ "Maison de Bourgogne" (2001), ainsi que divers travaux d'entretien. La deuxième étape comprendra quant à elle, la création d'appartements protégés dans la partie locative du bâtiment. Un crédit d'étude pour la première étape devrait être soumis au Conseil communal durant l'hiver 2008-2009.

Service des travaux et environnement

Q : Préavis n° 122 du 25.1.93 (travaux d'élargissement de l'av. Reverdil)

R : Il s'agit de construire et d'aménager le trottoir au fur et mesure des constructions situées dans le quartier Haute-Combe qui n'est pas encore abouti.

Q : Préavis n° 83/27 du 30.9.00, abaissement de la route de St-Cergue en aval du ch. du canal :

R : Les travaux d'aménagements se termineront une fois la place Martinet réalisée, soit lors de la suite de la réalisation du PQ Martinet

Q : Préavis n° 34 du 25.11.02 (aménagement des éco-points)

R : Il reste un éco-point à réaliser qui est en relation avec le PQ Morâche dont la construction est encore indéterminée.

Q : Préavis n° 189 du 29.5.06 (couverture du bassin et ventilation)

Pourquoi toujours en suspens ?

R : Les travaux ont été réalisés; reste encore à établir la réception des travaux, puis les éventuels travaux de finition.

Service de police

Q : Préavis n° 72 du 24.11.03 (stationnement - nouvelle stratégie)

R : a) remplacement des horodateurs existants et gestion du Centre-ville

b) installation nouvelle du parking Perdtemps (2004/2005)

c) assainissement de la partie sud du parking Perdtemps (2004/2005)

Les terminaux portables pour la saisie des amendes ont été mis en service en 2007.

Actuellement la numérisation des amendes d'ordre est en cours de finalisation.

Il est prévu de boucler le préavis dans le courant de l'automne 2008.

Services industriels

Q : Préavis n° 52 du 28.4.03 (réalisation des équipements, PQ Reposoir et Petite Prairie)

R : Les travaux d'équipements de la partie Petite Prairie ne sont pas encore engagés. En attente du début des constructions. Le coordinateur des travaux d'infrastructure est le Service T&E.

Q : Préavis n° --- du 27.10.97 (captage source du Fresne et station de pompage)

R : Le compte est : 810-5040-129-9148 (C.ext. 810-199/1210). Ce travail n'a pas fait l'objet d'un préavis. Les travaux ont été entièrement financés par l'Office fédéral des routes. Le Conseil communal a été informé par note municipale lors de sa séance du 29 septembre 1997.

Des travaux complémentaires doivent encore être réalisés. Des analyses de longues durées sur la qualité de l'eau du Fresne ont dû être réalisées et celles-ci ont montrés que des mesures doivent être prises. Les travaux devraient être engagés entre 2008 et 2009.

Q : Préavis n° 52 idem, seul le n° de compte change de 810-50100-016-9148 en 820-5010-016-9148 et encore une fois en 830-5010-016-9148

R : Afin de ventiler les dépenses SI, des comptes particuliers ont été ouverts pour chacun des services.

Service de l'urbanisme

Q : Préavis n° 122 du 21.11.88 (étude PQ Perdtemps-Usteri)

R : en cours

Q : Préavis n° 71 du 24.11.03 (étude multidisciplinaire aménagement place publique gare sud + marchandises)

R : en cours

Q : Préavis n° 119 du 7.3.05 (amphithéâtre – mise en valeur du site)

R : en cours

Q : Préavis n° 136 du 7.11.05 (étude pq parcelle n°1071 ancien stand de tir)

R : en cours

Q : Préavis n° 161 du 20.9.05 (acquisition parcelle n°1903 Asse + étude du plan d'affectation parcelles n° 1902/1903)

R : en cours

Q : Préavis n° 36 du 15.3.99 (études diverses plan aménagement rives du lac)

R : en cours

Q : Préavis n°99 du 25.5.92 (étude de 3 PQ Martinet-Môrache + participations de tiers) . Nous ne comprenons pas la participation de tiers et pourquoi ce préavis n'est pas bouclé

R : quelle participation de tiers ?

Q : Préavis n° 89 du 24.2.97 (étude PQ angle Vy-creuse-rue de Rive. Pourquoi toujours en suspens ?

R : en cours

Q : Préavis n° 132 du 28.1.02 (achat parcelle n°627/1338/23 à l'Etat de Vaud + vente parcelle n°584/586 à l'Etat de Vaud). Pourquoi toujours en suspens ?

R : droit d'emption donc préavis reste ouvert

Commentaire de la commission

La Coges s'attendait à recevoir des réponses détaillées, malheureusement, elle constate beaucoup trop de réponses signalées comme « en cours » et juge cela inacceptable. Il en résulte le vœu No. 3, pour que nos questions ne soient plus prises avec tant de légèreté.

7. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE LA COGES SUR LE RAPPORT DE GESTION 2007

- p.70 – Le rapport des espaces verts est exemplaire !
- p.78 – Péréquation – un sujet aussi important mériterait plus d'explications ! un rapport plus circonstancié : les démarches entreprises, où se positionne-t-on ?
- p.79 –Informatique – a-t-on étudié la possibilité de remplacer MS-Office par des logiciels gratuits (p.ex. Open Office) ?
Programme comptable – tous les services ont-ils le même ?
- p. 111 – Service des RH - rien n'est mentionné sur les relations transversales entre services – d'années en années nous le demandons.
- p. 128 Programme de développement communautaire on aurait voulu avoir un peu plus d'informations.
- p. 129 – sortie des aînés –l'excuse de la sécurité paraît un peu maigre pour n'inviter que les personnes à partir de 70 ans au lieu de 65 ans comme précédemment.
- p. 168 – rubrique « Evolution du parc locatif » il y a manifestement une erreur d'intitulé, selon la statistique de Etat de Vaud le total de 35 logements vacants au 1.06.07 concerne le parc de logements à louer ou à acheter et non le parc locatif.

8. CONCLUSION

La Commission de gestion tient à remercier toutes les personnes qui lui ont permis de remplir son mandat et de présenter au Conseil communal les résultats de son examen de la gestion municipale pour l'année 2007.

Bien que dans l'ensemble la Commission trouve que notre ville soit bien administrée, elle a cependant relevé quelques dysfonctionnements fâcheux notamment le suivi de la réalisation du parking de la Duche, ainsi que le déplorable retard pris pour la concrétisation de plusieurs préavis, par exemple ceux pour des logements.

Néanmoins, la Commission de gestion estime pouvoir faire confiance à la Municipalité afin que ces quelques points sensibles soient améliorés rapidement. C'est pourquoi elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

Le Conseil communal de Nyon

vu le Rapport de gestion 2007,
ouï le Rapport de la Commission de gestion,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide : d'approuver la gestion de l'exercice 2007 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Nyon, le 9 juin 2008

La commission de gestion

Abeya Inès, Secrétaire

Buchs Patrick

Colomb Jacky

Favre Suzanne

Grandjean Michel

Pezzoli Olivier, Président

Ruey Benjamin

Saugy David

Thuillard Chantal, Vice-présidente

Wenger René

Wuichet Nelly